



Remboursement d'une partie d'un solde de tout compte

Par **loanceol**, le **11/12/2014** à **11:06**

Bonjour,
j'ai besoin d'un avis concernant une erreur de versement d'un solde de tout compte par l'employeur à la fin d'un CDD.
Sur mon reçu, je dois avoir 3665,90€.
L'employeur m'a versé 4558,30€ (soit le montant ci dessus + les charges).
Je n'avais vérifié le montant versé, j'ai encaissé.
Maintenant, 6 mois après la fin de contrat, mon ancien employeur me demande de rembourser la différence avant la fin de l'année 2014.
Quel recours ai-je?
Dois-je tout versé si rapidement?
L'employeur est-il dans son droit de me réclamer cette somme?

Je vous remercie de vos conseils

Par **moisse**, le **12/12/2014** à **10:41**

Bonjour,
L'erreur ne fait pas le droit.
Sous réserve que l'employeur n'ait pas tort dans ses calculs.
Recours: aucun
Versement d'un bloc: oui
Vous avez de la chance, il vous laisse quelques jours.

Droit de répétition de l'indu : oui

Intérêts sur la somme: oui dès la demande de répétition.